

Paris, le 25 janvier 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les actionnaires de **Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF**

**Votre compartiment sera absorbé le 3 mars 2023 par Amundi German Bund Daily (-1x) Inverse**, un compartiment de la SICAV Amundi Index Solutions. Concrètement, cela signifie que vous détiendrez désormais des actions du compartiment **Amundi German Bund Daily (-1x) Inverse** en remplacement de vos actions de Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF.

Cette absorption purement administrative ne nécessite aucune démarche de votre part et les objectifs et les frais d'investissement restent inchangés.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « Avis aux actionnaires : **Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF** ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com).**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Arnaud Llinas

Directeur – ETF, Indexing & Smart Beta

**Lyxor**  
Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520  
Luxembourg  
R.C.S. de Luxembourg B140772

Luxembourg, le 25 janvier 2023

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES : Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF**

**Fusion proposée entre  
« Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF » (le « Compartiment  
absorbé ») et « Amundi German Bund Daily (-1x) Inverse » (le « Compartiment  
absorbant »)**

Contenu du présent avis :

- **Lettre explicative** de la fusion proposée
  - **Annexe I**: Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant
  - **Annexe II**: Comparaison des caractéristiques de la/des catégorie(s) d'actions absorbée(s) du Compartiment absorbé et de la/des catégorie(s) d'actions absorbante(s) correspondante(s) du Compartiment absorbant
  - **Annexe III** : Calendrier de la fusion proposée
-

Cher/Chère Actionnaire,

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité de la gamme de produits et de l'évaluation de l'intérêt du client, il a été décidé de procéder à la fusion entre :

(1) **Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF**, un compartiment de Lyxor, dans lequel vous détenez des actions (le « **Compartiment absorbé** ») ;

et

(2) **Amundi German Bund Daily (-1x) Inverse**, un compartiment de l'OPCVM-SICAV luxembourgeois Amundi Index Solutions, une société d'investissement à capital variable régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B206810 (le « **Compartiment absorbant** ») ;

(la « **Fusion** »).

Cet avis est émis et vous est envoyé afin de vous fournir des informations appropriées et précises concernant cette Fusion, ainsi que pour vous permettre de porter un jugement éclairé sur l'impact que peut avoir la Fusion sur votre investissement.

Veillez noter que la Fusion sera traitée automatiquement à la date indiquée à l'Annexe III (la « **Date d'effet de la Fusion** »). Elle n'est pas soumise à votre approbation, vote ou consentement préalable.

Si vous ne souhaitez toutefois pas participer à la Fusion, vous pouvez demander le rachat ou la conversion de vos actions du Compartiment absorbé, conformément au paragraphe C. du présent avis. Dans le cas contraire, vos actions du Compartiment absorbé seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant dont vous deviendrez actionnaire à compter de la Date d'effet de la Fusion, conformément aux conditions générales du présent avis.

Veillez prendre le temps de lire les informations importantes ci-dessous. Pour toute question concernant cet avis ou la Fusion, veuillez contacter votre conseiller financier. Vous pouvez également vous adresser à la société de gestion par courrier à :

Amundi Luxembourg S.A.  
5, allée Scheffer,  
L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

---

## A. Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant et impact sur les actionnaires

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont tous deux des compartiments d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois qui existent sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable. Par conséquent, les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant devraient généralement bénéficier d'une protection des investisseurs et de droits des actionnaires similaires.

Le Compartiment absorbant a été créé aux fins de la Fusion et, à cet effet, réplique, sous réserve de certains ajustements, le Compartiment absorbé. Par conséquent, le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant partagent des caractéristiques clés similaires, notamment l'indice suivi, le processus de gestion, la classe d'actif ciblée et l'exposition géographique, mais ils diffèrent sur certains points, notamment sur certains prestataires de services. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant s'efforcent tous deux de s'exposer à la performance d'un investissement avec une position courte dans le Euro-Bund Future, et de tenir compte d'une position de liquidité et des coûts de transaction.

Les Actionnaires du Compartiment absorbé devraient à long terme profiter d'une plus grande efficacité opérationnelle et des économies d'échelle que cette Fusion devrait permettre de réaliser, tout en s'exposant à la ou aux mêmes classes d'actifs cibles.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
<b>Indice</b>	Solactive Bund Daily (-1x) Inverse Index	
<b>Objectif d'investissement</b>	<p>Le Compartiment absorbé est un OPCVM indiciel à gestion passive. L'objectif d'investissement du Compartiment absorbé est de fournir aux investisseurs un rendement qui suit la performance du Solactive Bund Daily (-1x) Inverse Index (ISIN DE000SLA8QS4) (l'« Indice »). Il n'y a aucune garantie que l'objectif d'investissement de ce Compartiment absorbé puisse être atteint.</p> <p>L'erreur de suivi attendue dans des conditions de marché normales peut aller jusqu'à 1 %.</p>	<p>Le Compartiment absorbant vise à reproduire la performance du Solactive Bund Daily (-1x) Inverse Index (ci-après l'« Indice ») et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment absorbant et la performance de l'Indice. Le Compartiment absorbant vise à atteindre un niveau d'erreur de suivi du Compartiment absorbant et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.</p>
<b>Politique d'investissement</b>	Réplication indirecte comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbé. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.	Réplication indirecte comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbant. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.

L'Annexe I au présent avis fournit des informations complémentaires sur les principales similitudes et différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant. Les Actionnaires sont également invités à lire attentivement la description du Compartiment absorbant dans son prospectus et dans le document d'information clé (DIC), qui seront disponibles sur le site internet suivant : [www.amundiETF.com](http://www.amundiETF.com).

**La Fusion du Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant peut avoir des conséquences fiscales pour certains actionnaires. Nous invitons les Actionnaires à consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences de cette Fusion sur leur situation fiscale personnelle.**

## B. Conversion en numéraire

Avant la Fusion, tous les actifs du Compartiment absorbé seront vendus afin de transférer des liquidités uniquement au Compartiment absorbant. Cette opération aura lieu juste avant la Fusion, en fonction des conditions du marché et de l'intérêt des actionnaires, de sorte que la période entre la conversion en liquidités et le réinvestissement ultérieur soit aussi courte que possible.

Pendant cette brève période précédant la Fusion, le Compartiment absorbé peut ne pas être en mesure de respecter ses limites d'investissement ainsi que son objectif d'investissement. Par conséquent, il existe un risque que la performance du Compartiment absorbé s'écarte de sa performance prévue pendant une courte durée avant la Fusion.

Le Compartiment absorbé supportera tous les coûts de transaction associés à cette opération au fur et à mesure qu'ils sont dus. Les Actionnaires qui restent dans le Compartiment absorbé pendant cette période seront donc soumis à ces coûts.

## C. Modalités de la Fusion

À la Date d'effet de la Fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant et les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions du Compartiment absorbé conformément au présent paragraphe C. recevront automatiquement des actions nominatives de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant et, le cas échéant, un paiement résiduel en numéraire. À compter de cette date, ces actionnaires acquerront des droits en tant qu'actionnaires du Compartiment absorbant et participeront donc à toute augmentation ou diminution de la valeur liquidative du Compartiment absorbant.

Le rapport d'échange de la Fusion sera calculé à la Date d'effet de la Fusion en divisant la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbé à la Date de la dernière évaluation (telle que définie à l'Annexe III) par la valeur liquidative de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant. Si la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et la catégorie d'actions du Compartiment absorbant sont libellées dans des devises différentes, le taux de change entre ces devises de référence sera celui de la Date de la dernière évaluation.

Une catégorie d'actions du Compartiment absorbant sera spécifiquement activées pour effectuer l'échange avec la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbé. Pour chaque action d'une catégorie détenue dans le Compartiment absorbé, les détenteurs recevront une action de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant.

Tout revenu couru du Compartiment absorbé sera inclus dans la valeur liquidative finale du Compartiment absorbé et comptabilisé dans la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant après la Date d'effet de la Fusion.

**L'Annexe II au présent avis fournit une comparaison détaillée des caractéristiques de la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant, que les actionnaires sont invités à lire attentivement.**

Le coût de la Fusion sera entièrement supporté par la société de gestion du Compartiment absorbant.

Afin d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle de la Fusion, aucun ordre de souscription, de conversion et/ou de rachat portant sur des actions du Compartiment absorbé sur le marché primaire ne sera accepté après la « **Date limite** » (telle que définie à l'Annexe III). Les ordres reçus sur le marché primaire après la Date limite seront rejetés.

Le Compartiment absorbant sera lancé par effet de la Fusion. Aucune action du Compartiment absorbant ne sera émise avant la Date d'effet de la Fusion. Toute demande de souscription, de conversion ou de rachat sur le marché primaire reçue par l'OPCVM absorbant, la société de gestion de l'OPCVM absorbant, l'Agent distributeur, l'Agent payeur ou l'Agent d'information avant l'heure limite applicable à la Date d'effet de la Fusion sera traitée le premier Jour ouvrable suivant.

---

Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modalités de cette Fusion ont le droit de faire racheter ou de convertir leurs actions à tout moment sans frais (hors commissions de rachat facturées par le Compartiment absorbé pour couvrir les commissions de désinvestissement et hors commissions acquises par le Compartiment absorbé afin d'éviter la dilution de l'investissement des actionnaires) à compter de la date du présent avis, jusqu'à la « **Date limite** » fixée en Annexe III.

**Toutefois, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbé. Veuillez noter que les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment absorbé. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des commissions d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbé. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.**

Un tel rachat serait soumis aux règles ordinaires d'imposition applicables aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

La Fusion s'appliquera à tous les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas exercé leur droit de demande de rachat ou de conversion de leurs actions dans le délai indiqué précédemment. Le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date d'effet de la Fusion et ses actions seront annulées.

## **D. Documentation**

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social du Compartiment absorbé pendant les heures de bureau normales :

- les modalités de la Fusion ;
  - le dernier prospectus et DIC du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ;
  - une copie du rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises ;
  - une copie de la déclaration relative à la Fusion émise par le dépositaire de chacun des Compartiments absorbé et absorbant.
-

**ANNEXE I**  
**Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant**

Le tableau suivant dresse les caractéristiques et différences principales qui existent entre les Compartiments absorbé et absorbant. L'Annexe II fournit une comparaison des caractéristiques de la ou des catégories d'actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des catégories d'actions absorbantes correspondantes du Compartiment absorbant.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus de l'OPCVM d'origine ou de l'OPCVM absorbant.

Les informations dans les deux colonnes sont les mêmes pour les deux compartiments.

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
<b>Dénomination du Compartiment</b>	Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF	Amundi German Bund Daily (-1x) Inverse
<b>Dénomination et forme juridique de l'OPCVM</b>	Lyxor Société d'investissement à capital variable	Amundi Index Solutions Société d'investissement à capital variable
<b>Société de Gestion</b>	Amundi Luxembourg S.A.	
<b>Gestionnaire de placements</b>	Amundi Deutschland GmbH	Amundi Asset Management S.A.S.
<b>Devise de référence du Compartiment</b>	EUR	
<b>Objectif d'investissement</b>	<p>Le Compartiment absorbé est un OPCVM indiciel à gestion passive. L'objectif d'investissement du Compartiment absorbé est de fournir aux investisseurs un rendement qui suit la performance du Solactive Bund Daily (-1x) Inverse Index (ISIN DE000SLA8QS4) (l'« Indice »). Il n'y a aucune garantie que l'objectif d'investissement de ce Compartiment absorbé puisse être atteint.</p> <p>L'erreur de suivi attendue dans des conditions de marché normales peut aller jusqu'à 1 %.</p>	<p>Le Compartiment absorbant vise à reproduire la performance du Solactive Bund Daily (-1x) Inverse Index (ci-après l'« Indice ») et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment absorbant et la performance de l'Indice. Le Compartiment absorbant vise à atteindre un niveau d'erreur de suivi du Compartiment absorbant et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.</p>
<b>Processus de gestion</b>	Le Compartiment absorbé cherche à atteindre l'objectif d'investissement par le biais d'une réplication indirecte, en ce sens qu'il acquerra des valeurs mobilières et qu'il emploiera	Le Compartiment absorbant appliquera une méthodologie de Réplication indirecte pour obtenir une exposition à l'Indice. Le Compartiment absorbant investira dans un swap sur

	<p>également des techniques dérivées pour compenser toute différence de performance entre les titres acquis par le Compartiment absorbé et l'Indice devant être répliqué. Par exemple, le Compartiment absorbé conclura des contrats de swap avec une ou plusieurs contreparties, qui neutralisent tout d'abord la performance du Panier de titres par le biais de swaps en échange d'un taux monétaire convenu et qui lient ensuite les actifs du Compartiment absorbé à la performance de l'Indice en échange du paiement d'un taux monétaire convenu. Sinon, des contrats à terme ou des total return swaps correspondants peuvent également être conclus, avec le même objectif économique d'alignement de la performance des actifs du Compartiment absorbé sur celle de l'Indice. L'exposition totale du Compartiment absorbé aux total return swaps ne devrait pas excéder 100 % de la valeur liquidative. Ce seuil pourrait être dépassé sous certaines conditions.</p> <p>Afin de maintenir l'exposition, les positions dans les futures doivent faire l'objet d'un « roulement », ce qui implique le transfert de futures arrivant à échéance (et dans tous les cas avant qu'ils ne deviennent exigibles) vers des futures à l'échéance plus éloignée. Les actionnaires sont exposés à un risque de pertes en raison du processus de roulement des futures. Des opérations de prêt de titres peuvent être conclues pour le Compartiment absorbé.</p>	<p>rendement total (instrument financier dérivé) qui fournira la performance de l'Indice par rapport à la performance des actifs détenus. Les dérivés font partie intégrante des stratégies d'investissement du Compartiment absorbant.</p>
<b>Indice de référence</b>	Solactive Bund Daily (-1x) Inverse Index	
<b>Description de l'Indice</b>	<p>Le Solactive Bund Daily (-1x) Inverse Index est un indice d'actions représentatif de la performance d'un investissement avec une position courte sur l'Euro-Bund Future en tenant compte des liquidités détenues et des frais de transaction. Le sous-jacent de l'Euro Bund Future est une obligation synthétique à 10 ans émise par la République fédérale d'Allemagne. Il s'agit du contrat à terme le plus liquide et le plus important au sein du segment des titres à revenu fixe européens et est donc considéré comme une référence pour le taux d'intérêt effectif des obligations fédérales à 10 ans. De plus amples informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement sont disponibles dans le prospectus et sur le site solactive.com.</p> <p>La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg (SODI1BUN).</p> <p>L'Indice est un indice de rendement total net : les coupons versés par les composantes indicelles sont inclus dans le rendement de l'indice.</p>	
<b>Administrateur de l'indice</b>	Solactive AG	

<b>Classification SFDR</b>	Article 6	
<b>Profil de l'investisseur type</b>	Les Compartiments absorbés sont dédiés tant aux investisseurs particuliers qu'aux investisseurs institutionnels qui souhaitent être exposés à la performance d'un investissement avec une position courte sur l'Euro-Bund Future en tenant compte des liquidités détenues et des frais de transaction.	
<b>Profil de risque</b>	Les facteurs de risque suivants s'appliquent : Risque de règlement, Risque de crédit, Modification de la politique d'investissement, Dissolution ou Fusion, Actions, Évaluation des actions, Évaluation de l'indice et des actifs du compartiment absorbé, Cotation sur une bourse de valeurs, Utilisation d'instruments dérivés, Sociétés à faible capitalisation, Risque inflationniste, Risque de concentration, Focus sur des pays spécifiques, Concentration sur certains actifs ou marchés, Risque de pays ou de transfert, Risque de liquidité, Taux négatif, Risque opérationnel, Facteurs politiques et investissements dans les marchés émergents et les pays non membres de l'OCDE, Risque réglementaire, Risque juridique et fiscal, Considérations relatives à la FATCA et à la NCD, Droits de vote et autres droits, Risque de perte, Risque de dépôt, Volatilité, Risque de devise, Souscription et rachat d'actions, Risques liés aux composantes de l'indice, Risques liés à l'indice, Autres risques, Risque en matière de durabilité.	<p>Parmi les différents risques décrits dans le prospectus, le Compartiment absorbant est plus particulièrement exposé aux risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés aux conditions de marché ordinaires : le Compartiment absorbant présente une volatilité élevée en raison de son exposition aux marchés d'actions, aux Instruments dérivés, aux Actions, au Risque de couverture (catégorie d'actions couverte), à la Réplication de l'indice, aux Fonds d'investissement, à l'Effet de levier, à la Gestion, au Marché, à la Volatilité, à la Durabilité, à la Liquidité du marché coté (catégorie d'actions ETF)</li> <li>- Risques dans des conditions de marché inhabituelles : Contrepartie, Liquidité, Pratiques opérationnelles standard</li> </ul>
<b>Méthode de gestion des risques</b>	Engagement	
<b>SRRI</b>	3	
<b>Date limite et Jours de transaction</b>	Toute demande de souscription, de rachat ou de remboursement reçu avant 16 h 30 un Jour ouvrable bancaire dans la Juridiction concernée, ainsi qu'une Date d'évaluation, sera examinée à la Date d'évaluation suivante. Toute demande reçue par le bureau concerné après l'échéance susmentionnée sera traitée sur la base de la VL par Action à la Date d'évaluation suivante.	Les ordres reçus et acceptés jusqu'à 17 h 00 HNEC un Jour ouvrable seront habituellement traités à la VL du premier jour ouvrable (y compris le jour ouvrable durant lequel les demandes pertinentes sont reçues).
<b>Commissions de rachat/souscription</b>	Jusqu'à 3 %, minimum 5 000 EUR par demande. Ces commissions de souscription/rachat sont des montants maximums et ne seront prélevées sur le Compartiment absorbé qu'en cas de négociation.	3 % maximum. Les commissions de rachat/souscription ne s'appliqueront que lorsque les actions sont souscrites ou rachetées directement auprès du Compartiment absorbant et ne s'appliqueront pas lorsque les investisseurs achèteront ou vendront ces actions en bourse. Les investisseurs qui

	<p>Dans certains cas, les montants peuvent être inférieurs. Les investisseurs peuvent demander à leur distributeur les commissions de souscription et de rachat en vigueur. Il n'y a pas de commissions de souscription et de rachat pour les achats de change ou de gré à gré du Compartiment absorbé sur le marché secondaire.</p> <p>À la place, les investisseurs paieront le prix d'achat et/ou de vente fixé par un teneur de marché, qui peut différer de la VNI, plus une commission à la banque exécutant l'ordre.</p>	<p>négocient en bourse paieront des commissions prélevées par leurs intermédiaires. Ces commissions peuvent être obtenues auprès des intermédiaires.</p>
<b>PEA</b>	Non éligible	
<b>Fiscalité allemande</b>	Conformément à la Loi en matière de fiscalité des investissements, il n'y a pas d'investissement minimum dans des participations en actions. Les Compartiments fusionnés sont classés comme des « autres fonds » aux fins de l'exonération fiscale.	
<b>Exercice et rapport</b>	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 septembre
<b>Réviseur d'entreprises</b>	Ernst & Young, Société anonyme	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
<b>Dépositaire</b>	BNP Paribas S.A., succursale luxembourgeoise	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg
<b>Agent Administratif</b>	BNP Paribas S.A., succursale luxembourgeoise	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg
<b>Agent de registre et de transfert et Agent payeur</b>	BNP Paribas S.A., succursale luxembourgeoise	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg

**ANNEXE II**

**Comparaison des caractéristiques de la ou des Catégories d’actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des Catégories d’actions correspondantes du Compartiment absorbant**

Compartiment absorbé							Compartiment absorbant							
Catégorie d’actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	FCE *	Commission forfaitaire**	Catégorie d’actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	FCE *	Commission de gestion (max.)**	Commission d’administration (max.)**
Lyxor Bund Future Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - I D	LU0530119774	EUR	Distribution	Non	0,20 %	Jusqu’à 0,20 %	Amundi German Bund Daily (-1x) Inverse UCITS ETF Dist <sup>1</sup>	LU2572256829	EUR	Distribution	Non	0,20 %	0,10 %	0,10 %

<sup>1</sup> Nouvelle catégorie d’actions

\* Frais courants à la fin du dernier exercice financier (tel que décrit à l’Annexe I) ou, pour une nouvelle catégorie d’actions, estimés sur la base du total des frais prévu

\*\* Les Commissions forfaitaires, de gestion et d’administration, le cas échéant, sont incluses dans les FCE du Compartiment concerné indiqués dans le tableau.

**ANNEXE III**  
**Calendrier de la Fusion proposée**

<b>Événement</b>	<b>Date</b>
<b>Début de la Période de Rachat/Conversion</b>	25 janvier 2023
<b>Date limite</b>	27 février 2023 à 16 h 30
<b>Période de blocage du Compartiment absorbé</b>	Du 27 février 2023 à 16 h 30 au 2 mars 2023
<b>Dernière Date d'évaluation</b>	2 mars 2023
<b>Date d'effet de la Fusion</b>	3 mars 2023*

\* ou toute heure et date ultérieures qui peuvent être déterminées par le conseil d'administration du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant et notifiées par écrit aux actionnaires. Si les conseils d'administration approuvent une Date d'effet de la Fusion ultérieure, ils pourront également apporter les ajustements consécutifs aux autres éléments de cet horaire qu'ils jugent appropriés.